



COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2017

Le comité syndical, légalement convoqué le quinze juin deux mil dix-sept, s'est réuni le jeudi 06 juillet deux mil dix-sept, en séance publique au siège de Bayeux Intercom à Bayeux, à dix-neuf heure trente, sous la présidence de Monsieur Patrick GOMONT.

Etaient présents :

CHEREAU Fabien - KIES Laurent – THOMINES Patrick	CDC ISIGNY OMAHA
GOMONT Patrick - BEDEZ Jean - DEMOULINS Benoît -FREMY Christian - ICHMOUKAMETOFF Gérard – SERONIE Jean Marie - SIMONET Marie-Claude	BAYEUX INTERCOM
CHEVALIER Sandrine - COUZIN Alain -DE PONCINS Pierre	CDC SEULLES, TERRE ET MER

Etaient excusés :

FAUVEL Michel, MONTAIGNE Gilbert	CDC ISIGNY OMAHA
----------------------------------	------------------

Suppléants :

FURDYNA Hubert, VAUTIER Evelyne	CDC ISIGNY OMAHA
---------------------------------	------------------

Délibération n°09/2017

DELIBERATION ARRETANT LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU BESSIN ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION :

Monsieur le Président et M. Thomines, vice-président en charge de la révision du SCOT, rappellent au comité syndical les conditions dans lesquelles la révision du SCOT Bessin a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe.

M. le Président rappelle que Bessin Urbanisme a prescrit une première fois la révision du SCOT le 10 juillet 2014. Ensuite, afin de tenir compte de l'évolution du périmètre du SCOT, à compter du 1^{er} janvier 2017, le syndicat mixte a re-prescrit la révision du SCOT le 1^{er} février 2017, sur le périmètre modifié.

M. le Président et M. Thomines, vice-président en charge de la révision du SCOT rappellent les objectifs poursuivis par Bessin Urbanisme dans le cadre de la révision du SCOT :

- rénover le contenu du SCOT Bessin au regard des nouvelles exigences réglementaires (ENE, ALUR...)
- actualiser le diagnostic, revisiter le PADD ainsi que le DOG, à la lumière des données statistiques les plus récentes

- positionner le SCOT du Bessin au cœur des mécanismes territoriaux en marche actuellement à l'échelle régionale (*fonctionnement métropolitain de l'aire urbaine Caennaise, besoin de structuration du péri-urbain, volonté de développer les villes moyennes Bas Normandes...*).

M. Thomines précise que les 3 objectifs poursuivis ont été largement remplis, grâce à l'implication de la commission en charge du dossier et à l'investissement de l'ensemble des élus du Bessin.

M. le Président et M. Thomines rappellent que le projet de SCOT Bessin comporte trois documents :

- **Le rapport de présentation (...)** « explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. » (article L. 141-3 du Code de l'urbanisme).

Le rapport de présentation comporte un livret introductif avec le sommaire général composé de 8 livrets :

- **LIVRET 1 – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**
- **LIVRET 2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**
- **LIVRET 3 – JUSTIFICATION DES CHOIX**
- **LIVRET 4 – ESPACES DANS LESQUELS LES PLU DOIVENT ANALYSER LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION**
- **LIVRET 5 – ARTICULATION DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS CADRES DE RANG SUPERIEUR**
- **LIVRET 6 – ANALYSE DES INCIDENCES DONT LES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000 ET MESURES ENVIRONNEMENTALES ET DE SUIVI ASSOCIEES**
- **LIVRET 7 – RESUME NON TECHNIQUE**
- **LIVRET 8 – INDICATEUR DE SUIVI**

